

FORMULAIRE POUR UN CHANGEMENT OCCASIONNEL À LA DÉTERMINATION DES MOMENTS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DU TNP (clause 8-5.02)

(à transmettre à la direction de l'école, préavis d'au moins 24 heures)

NOM DE L'ÉCOLE : _____

DATE : _____

NOM DE L'ENSEIGNANTE OU DE L'ENSEIGNANT EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE :

MOTIF DU CHANGEMENT :

La ou les rencontres collectives du _____

La ou les réunions de parents du _____

Je vous avise que le dépassement de ma semaine de travail sera compensé de la façon suivante :

Durée du dépassement : _____ heures _____ minutes

Réduction équivalente sur d'autres journées ou semaines (*date et heure du TNP compensé*) :

Autre motif de changement : _____

Je déplace mon TNP du _____ (*date et heure*)

au _____ (*date et heure*)

SIGNATURE DE L'ENSEIGNANTE OU DE L'ENSEIGNANT :

Il appartient à l'enseignant de déterminer le moment où il réduira sa semaine de travail pour l'équivalent du temps de présence pour les 10 rencontres collectives et les 3 premières réunions de parents.

Il y a 2 possibilités pour compenser le temps :

L'enseignant mentionne qu'il déplace du TNP prévu à son horaire de cette semaine aux heures prévues pour la rencontre collective ou la réunion de parents. (Si la rencontre est plus longue que prévu, l'enseignant pourra réduire son TNP d'une autre semaine de travail ; si la rencontre est plus courte que prévu, du TNP devra être fait pour le temps de travail non effectué.)

OU

L'enseignant maintient son TNP à l'horaire et il y aura automatiquement dépassement qui sera compensé sur d'autres semaines de travail pour le temps réel de la rencontre.

N.B. Nous vous suggérons de conserver une copie de ce formulaire rempli.

— ALLIANCE
DES PROFESSEURES
ET PROFESSEURS
DE MONTREAL —

